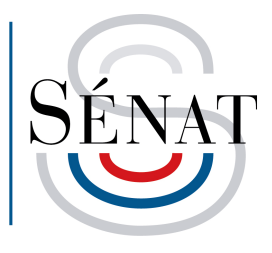


les états
généraux de
**la démocratie
territoriale**



RENCONTRES DÉPARTEMENTALES

DÉPARTEMENT *DU CHER*

SYNTHÈSE DES DÉBATS

Rencontre départementale du lundi 17 septembre 2012, organisée par :

**Messieurs les Sénateurs
Rémy POINTEREAU et François PILLET**

Dans le cadre de la préparation des Etats Généraux de la Démocratie Locale, les deux Sénateurs du Cher, Rémy POINTEREAU et François PILLET ont décidé d'organiser le lundi 17 septembre, une réunion de rencontre avec tous les élus du Cher à laquelle a été associé le Président du Conseil général, Alain RAFESTHAIN.

Dans un esprit d'ouverture, les deux Sénateurs ont réuni plus de 200 personnes : conseillers généraux et régionaux, maires du département, accompagnés d'un ou plusieurs adjoints et conseillers municipaux, ainsi que Monsieur le Préfet du Cher et les sous-préfets de Vierzon et Saint Amand Montrond, accompagnés des services de l'Etat et de M. Eric de Montgolfier, Procureur général près de la Cour d'appel de Bourges. Le Président de Région Centre a tenu à participer à cette rencontre.

Cette synthèse a été établie à partir des débats de la rencontre départementale du 17 septembre 2012.

A noter qu'un questionnaire ad hoc à destination des Maires a été initié par les deux Sénateurs du Cher dont le traitement et l'analyse font l'objet d'une restitution synthétique au cours de l'Assemblée Générale extraordinaire des Maires du Cher le 15 décembre 2012 à Châteaumeillant.

L'organisation des Etats Généraux porte sur trois thèmes de réflexions :

- nouer des relations de confiance entre l'Etat et les collectivités territoriales et clarifier les missions des acteurs locaux ;
- garantir les moyens et l'efficacité de l'action publique locale ;
- approfondir la démocratie territoriale.

ATELIER 1

« Nouer des relations de confiance entre l'Etat et les collectivités territoriales et clarifier les missions des acteurs locaux »

Atelier animé par le Sénateur François PILLET

- 1. Le pacte de confiance entre l'Etat et les collectivités territoriales**
- 2. La répartition et l'articulation des compétences**
- 3. Nouveaux transferts, nouvelles compétences**

François Pillet rappelle les trois thèmes de cet atelier et pose la question en préalable de savoir si les maires seraient favorables à un pouvoir normatif local.

M. Aymar de Germai, maire de Marmagne :

M. le Maire évoque le rôle de l'Etat, et l'attente des élus en la matière : les maires ont de plus en plus besoin d'un appui fort de l'Etat, de conseils, face aux problèmes de normes et d'obligations réglementaires sans cesse en constante croissance, notamment pour les petites communes. Certes « Nul n'est censé ignorer la loi », mais la loi est extrêmement complexe et les maires se trouvent complètement désarmés !

En effet, les petites communes n'ayant pas les moyens pour mettre en œuvre toutes les normes et obligations qui leur sont imposées, il conviendrait surtout d'adapter les obligations à la taille de la collectivité.

M. Philippe Aucouturier, maire de Coust :

M. le Maire évoque quant à lui la nécessité d'une simplification réglementaire à mettre en place. Il évoque également une certaine « méfiance à l'égard des collectivités » et pose la question suivante : la décentralisation ne serait-elle pas une « défausse » ? Il souhaite par ailleurs le développement de la mission de conseil par l'Etat.

Franck Thomas Richard, conseiller général et conseiller régional :

En tant que conseiller général et conseiller régional, M. Thomas Richard appelle de ses vœux une nécessaire clarification des compétences entre collectivités départementale et régionale, et trouve que le rôle de l'Etat est ambigu sur ce sujet. Il convient donc selon lui de définir les priorités par rapport à un territoire donné.

M. Philippe Aucouturier, maire de Coust :

Par rapport à la notion de distance entre les élus et les administrés, Monsieur Aucouturier fait remarquer que les $\frac{3}{4}$ des lois votées par le Parlement français découlent de directives européennes, ce qui a tendance à augmenter cette notion de distance. Monsieur le Maire insiste sur la nécessité de la proximité qui est selon lui essentielle, et sur la nécessité de rompre avec le sentiment de distance entre citoyens et Etat.

M. Pierre Etienne Goffinet, maire d'Avord et Président de la CDC de la Septaine :

M. le Maire parle de l'intercommunalité et évoque tout le chemin accompli dans le Cher depuis 1999. Il souligne que les règles des réformes sont modifiées quasiment tous les deux ans et il trouve cela regrettable : il faut arrêter de toucher à tout, tout le temps ! Il souhaite et attend de l'Etat une certaine pause dans le processus de réforme.

M. Alain Rafesthain, Président du Conseil général du Cher :

Le Président du Conseil général du Cher rappelle dans son propos introductif, que la décentralisation est un véritable acte de confiance de l'Etat envers les collectivités territoriales et que les élus locaux doivent avoir confiance en l'Etat.

Pour lui, cette relation de confiance existe nécessairement et obligatoirement entre l'Etat et les collectivités territoriales avec la décentralisation : on est en effet passé d'un contrôle des actes a priori à un contrôle a posteriori.

Le Président du Conseil général relève un paradoxe entre une décentralisation qui donnerait plus de compétence aux collectivités et parallèlement un Etat qui affaiblirait sa représentativité territoriale.

Sur les compensations financières allouées par l'Etat aux collectivités, se pose la question des réelles libertés des collectivités, libertés de moyens et de ressources et donc celle en filigrane de la subsidiarité.

M. Rafesthain est favorable au maintien de la clause générale de compétence pour toutes les collectivités, sous condition de mieux coordonner toutes ces compétences.

Quant au rôle de l'Etat dans ce cadre, il doit être garant d'une France qui assure à tous ses citoyens une homogénéité de traitement, quel que soit le domaine envisagé.

Les collectivités territoriales doivent donc avoir les moyens de leurs politiques (et donc une certaine autonomie financière) et l'Etat doit rester le garant de l'unité nationale, d'où la notion de subsidiarité, et de solidarité avec une nécessaire péréquation à mettre en place, aux niveaux horizontal et vertical.

Mme Martine Fourdraine, maire d'Ids Saint Roch :

Mme le Maire souligne le fait que l'Etat se doit d'être également le garant d'une « équité économique » par territoire. En effet, les petites communes n'ont pas les moyens économiques suffisants pour pouvoir donner de la richesse à leur territoire.

M. Yvon Beuchon, maire de la Chapelle St Ursin, Conseiller Général :

M. le Maire est favorable au maintien de la clause de compétence générale pour les communes uniquement et non pas aux intercommunalités, ce qui leur assure une pérennité.

Il est par contre opposé au maintien de cette clause aux collectivités départementale et régionale et se pose la question de son attribution aux intercommunalités, son avis étant plutôt de ne pas leur accorder, car cela serait « la mort » des communes.

M. François Dumon, Conseiller régional :

M. Dumon n'est pas d'accord avec la position défendue par M. Beuchon sur la clause de compétence générale. Si on la supprime au Conseil régional, il sera difficile de financer un grand nombre d'actions sportives et culturelles dans notre région. Selon lui, le problème des collectivités territoriales, c'est plus un problème d'autonomie financière et de moyens.

M. François Bonneau, Président de la Région Centre :

Le Président de la Région Centre prend la parole en louant l'initiative du Sénat d'organiser des Etats généraux de la Démocratie territoriale et celle des Sénateurs du Cher de décliner ces Etats généraux dans le département.

Il affirme que ce débat préalable préfigure sûrement un nouvel acte de la décentralisation et qu'une nécessaire clarification des compétences sera nécessaire dans cet acte 3, tout en étant favorable à la notion de blocs de compétences.

Ce nouvel acte de la décentralisation devra selon lui être cohérent. En ce sens, il est contre la suppression de la clause de compétence générale des Régions mais est favorable à une redéfinition des rapports entre l'Etat et les Régions.

M. Pierre Etienne Goffinet, maire d'Avord et Président de la CDC de la Septaine :

M. le Maire rappelle que les intercommunalités décident elles-mêmes de leurs compétences. Cependant, prenant l'exemple de l'agglomération de Bourges et du Scot, schéma imposé par l'Etat, il indique qu'il constitue une obligation avec toutes les conséquences que cela entraîne pour les communes de l'agglomération.

M. Alain Rafesthain, Président du Conseil général du Cher :

Dernier intervenant de cet atelier 1, le Président du Conseil général indique qu'il n'est pas opposé par principe à une certaine évolution des compétences des collectivités et il précise que s'il n'y a plus de clause de compétence générale, il n'y a plus d'aides financières aux communes possible.

François PILLET rappelle que la problématique de la confiance entre les collectivités locales et l'Etat sous entend que l'Etat doit nécessairement respecter les territoires dans leur grande diversité, dans le respect bien évidemment de notre Constitution. Dès lors, il ne peut y avoir de confiance sans liberté laissée aux collectivités locales.

Rémy POINTEREAU conclut ce premier débat en précisant qu'il est personnellement favorable à la clause de compétence générale pour les Départements, notamment dans le domaine économique où la compétence doit être partagée et bien évidemment, il est également favorable au maintien de cette clause de compétence générale aux communes.

ATELIER 2

« Garantir les moyens et l'efficacité de l'action publique locale »

Atelier animé par le Sénateur Rémy POINTEREAU, qui précise que cet atelier a pour objectif de faire le point sur :

- 1. Les ressources des collectivités territoriales**
- 2. Les agents des collectivités (statut mobilité, mutualisation)**
- 3. Les outils juridiques au service des missions des collectivités**

M. Michel Paye, maire de Bannay :

M. le Maire évoque la nécessaire stabilité des finances locales pour permettre aux communes de réaliser pleinement leurs actions et projets.

Denis Durand maire de Bengy sur Craon, Président de la CDC de Nérondes :

M. le Maire précise que pour lui, la péréquation c'est l'égalité républicaine.

M. François Dumon , Conseiller Régional :

M. Dumon évoque la notion d'autonomie fiscale et annonce les chiffres suivants :

Les Régions ont actuellement 3% d'autonomie fiscale ;

Les Départements, entre 15% et 20%

Et les Communes, entre 40% et 50 %.

Les collectivités locales dépendent donc des dotations de l'Etat.

Si on ajoute la problématique des difficultés pour avoir actuellement recours à l'emprunt, les collectivités doivent faire face à de réelles difficultés quant à leur autonomie fiscale et financière.

M. Alain Rafesthain, Président du Conseil Général du Cher :

Le Président du Conseil général met en avant le besoin de lisibilité des collectivités territoriales sur leurs financements et leurs ressources.

Il pense que la fiscalité locale doit être plus juste et regrette que des campagnes de presse estiment actuellement que les collectivités locales sont mal gérées.

Il se félicite enfin de l'initiative des deux Sénateurs du Cher d'avoir organisé cette rencontre débat, qui permet un réel échange et un temps de réflexion important.

Pour conclure ce deuxième atelier, les Sénateurs Rémy POINTEREAU et François PILLET soulignent l'importance du principe de péréquation eu égard à la problématique des ressources des collectivités. Ils rappellent que cette péréquation est un objectif de valeur constitutionnelle depuis la révision de mars 2003. Ils sont bien sûr favorables à une péréquation dite « verticale » à travers des dotations étatiques différenciées en fonction de la diversité des territoires et de leurs ressources, dans le souci d'un meilleur équilibre économique des territoires.

Les Sénateurs mettent en avant de surcroît les mécanismes de péréquations dits « horizontaux », certes légitimes en soit, mais très difficiles à faire admettre par les collectivités potentiellement contributrices et favorisées.

ATELIER 3

« Approfondir la démocratie territoriale »

Atelier animé par les Sénateurs POINTEREAU et PILLET

- 1. Les conditions d'exercice du mandat local**
- 2. Élections et gouvernance**
- 3. L'association des citoyens**

M. Olivier Hurabielle, maire de Cuffy :

M. le Maire fait remarquer que si on instaure un scrutin de liste pour l'intercommunalité, les communes ne désigneront plus leurs délégués et selon lui, c'est un risque pour l'avenir des communes.

M. Denis Durand, maire de Bengy sur Craon, Président de la CDC de Nérondes :

M. le Maire fait remarquer, au sujet du mille feuilles, qu'il faudrait en effet arrêter de créer de nouvelles strates administratives. Selon lui, la loi RCT du 16/12 2010 a créé une nouvelle collectivité, à savoir la métropole. M. Pointereau lui rétorque que la métropole est, en fait, une super agglomération, et non une nouvelle collectivité.

M. Durand est aussi réticent sur la notion de fléchage, et souhaite, au nom des maires ruraux, que les élus municipaux continuent de désigner leurs délégués communautaires. Enfin, il émet l'idée d'abaisser à 1 500 habitants le seuil de mise en œuvre du scrutin de liste sans panachage.

M. Gilles Cornette, maire de Marseilles les Aubigny :

M. le Maire évoque l'idée du début du débat, reprenant les propos de M. Pointereau, sur le bonheur d'être maire. Il constate que de fait il est difficile d'être maire au quotidien. Il se montre inquiet sur le rôle de maire, notamment en milieu rural et trouve que la population est méfiante vis-à-vis des élus et s'inquiète pour l'avenir notamment pour la constitution d'une liste municipale.

M. Jean Pierre Charles, maire de Gracay, Vice Président du Conseil général du Cher :

M. Charles pose deux questions :

- La première question traite de l'aménagement du territoire, et du devenir des départements ruraux, avec en filigrane, la question des dotations aux collectivités rurales, avec la notion induite de la péréquation.
- La seconde est celle de la nécessaire mutualisation des services entre collectivités.

M. Philippe Aucouturier, maire de Coust :

M. le Maire propose de regrouper les élections locales pour lutter contre l'abstention.

M. Pierre Etienne Goffinet, maire d'Avord et Président de la CDC de la Septaine :

M. Goffinet souhaite que l'amendement Pélissard perdure, et notamment le fait de pouvoir désigner librement les délégués communautaires, et émet le souhait que cet amendement soit pérennisé après 2014.

Il précise qu'il s'oppose au fléchage des délégués communautaires.

M. Rémy POINTEREAU, Sénateur du Cher et Président de l'association des Maires du Cher intervient pour souhaiter que les délégués intercommunaux soient élus par chaque conseil municipal et demande aux participants leurs avis sur la taille minimale des communautés de communes.

M. Dominique de Montalivet, maire d'Herry :

Maire depuis 2008, M. le Maire évoque la nécessaire simplification des procédures administratives et les difficultés d'être un « jeune élu » pour leur application.

M. Michel Pouillard, maire de Cours les Barres, Président de la Communauté des communes des portes du Berry, entre Loire et Val d'Aubois :

Pour répondre à la question de M. Pointereau sur la taille minimale des Communautés de communes, M. Pouillard évoque la nécessité de garder des structures intercommunales à taille humaine et donc ne pas descendre en dessous de 2 000 habitants pour les communautés de communes.

Il s'inquiète du niveau des abstentions et pose la question de la « motivation » des électeurs et leur mobilisation aux élections, comme également la possible « crise de vocation » des élus pour les prochaines échéances locales de 2014.

M. Jean Luc Brahiti, maire de Saint Jeanvrin, conseiller général :

M. le Maire évoque la nécessaire stabilité pour les intercommunalités.

En 2008, on lui a vanté les bienfaits de l'intercommunalité, et en 2010, on lui a annoncé que son intercommunalité était trop petite et qu'il fallait qu'elle se regroupe avec une autre : Il demande du temps et de la patience pour le fait intercommunal.

Par ailleurs, M. Brahiti souhaite le maintien du seuil de 5000 habitants pour les intercommunalités rurales. En effet, selon lui, il faut tenir compte de la différence de superficie et de la nature des territoires selon qu'il soit urbain ou rural car il y a une grande différence entre 5000 habitants en ville et en campagne.

M. Julien Barbeau, maire de Feux :

Monsieur le Maire demande une refonte du statut de l'élu local : en effet, en tant que jeune maire, il témoigne de la nécessité d'une grande disponibilité pour exercer pleinement ses fonctions d'élu.

Il plaide également pour garder des intercommunalités à taille humaine afin de garder un lien de proximité avec les administrés, le maire restant la référence.

M. Bruno Didelot, Président de la CDC Fercher :

Selon M. Didelot, la notion de population est secondaire, ce qui compte, c'est la notion de bassin de vie.

Il préconise par conséquent, avec l'achèvement de la carte intercommunale à la fin de l'année, de supprimer les cantons, ce qui suscite quelques réactions dans l'auditoire.

M. Nicolas Quillet, Préfet du Cher :

M. le Préfet intervient en cette fin d'atelier pour faire un rapide point sur l'intercommunalité et se féliciter de l'avancement de ce projet à l'échelle du Cher.

Pour répondre également à la question de la possibilité offerte aux collectivités d'avoir à l'avenir un pouvoir normatif, il se pose la question sur l'utilité et la possibilité de réserver une suite favorable à cette idée, les collectivités étant déjà confrontées à une explosion normative manifeste.

M. Franck Thomas Richard, conseiller général et conseiller régional :

M. Thomas-Richard défend l'idée d'organiser des élections locales (cantonales et régionales) groupées, avec nécessité d'harmoniser les scrutins et la notion de territoire, en rapport avec le bassin de vie.

M. Alain Rafesthain, Président du Conseil général du Cher :

M. Rafesthain annonce qu'il n'est pas favorable à un scrutin à la proportionnelle, car cela porte atteinte à la notion de proximité.

Par contre, il évoque la possibilité de redéfinir le nombre de cantons à l'échelle du Cher, et la possibilité de passer de 35 à 25 conseillers généraux soit 13 cantons avec binôme Homme /Femme et donc un scrutin binominal à deux tours.

Intervenant à ce moment des débats, Rémy POINTEREAU, rappelle qu'il était favorable à un scrutin mixte pour les cantons ruraux et signale que le scrutin à la proportionnelle peut être intéressant au niveau d'une agglomération, car il y a moins de proximité.

M. François Dumon, Conseiller Régional :

M. Dumon n'est pas favorable à la proportionnelle intégrale, mais néanmoins, pose la question du mode de scrutin.

Il est donc plutôt favorable à un scrutin uninominal avec une dose de proportionnelle et prend pour exemple les résultats du front de gauche aux présidentielles (4 millions de voix, qui se traduisent par 10 députés aux législatives).

M. Denis Durand, maire de Bengy sur Craon, Président de la CDC de Nérondes :

M. le maire indique qu'il est contre l'idée de regrouper les élections locales car selon lui, cela complexifierait encore plus les choses et les concitoyens pourraient mélanger les consultations. Il prône plutôt de s'interroger sur les réelles causes de l'abstention.

Les deux Sénateurs Rémy POINTEREAU et François PILLET concluent les débats en remerciant tous les participants élus et également M. le Préfet et l'ensemble de ses directeurs. Ils constatent que les élus présents ont tous, au cours des débats, rappelé leur attachement à la commune et leur volonté, qu'ils soient jeunes maires ou plus anciens élus, de la défendre face aux évolutions à venir et au futur acte III de la décentralisation.

M. Pointereau évoque la représentation du Cher aux rencontres nationales des 4 et 5 octobre. Le protocole du Sénat prévoit 3 élus maires pour le Cher en fonction de la représentation locale : les candidatures au 17 septembre sont les suivantes : M. Sansu, député maire de Vierzon, M. Julien Barbeau, maire de Feux et M. Pierre Etienne Goffinet, maire d'Avord et Président de la CDC de la Septaine.

Après que les deux Sénateurs aient pris l'attache des différentes sensibilités politiques représentées à l'Association des maires du Cher, le choix des 3 personnalités élues a été le suivant.

Pour la journée du jeudi 4 octobre, MM Julien Barbeau, Denys Godart et Pierre Etienne Goffinet ont été désignés, et pour la journée du vendredi 5 octobre, MM. Julien Barbeau, Guy Chabrilat, maire de Fussy et Denys Godart, maire de Saint Laurent.